

PARRAINAGE & SPONSORING, UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Le parrainage est une forme de soutien financier apporté par une entreprise à un projet impliquant des contreparties. En parrainant, l'entreprise et le bénéficiaire peuvent valoriser la collaboration par une communication adaptée ; l'entreprise peut également bénéficier de contreparties particulières (voir ci-dessous).

Cette opération est déduite des charges d'exploitation de l'entreprise sponsor. Elle est cependant soumise aux impôts commerciaux, notamment la TVA, même si elle peut bénéficier d'exonérations dans certains cas de figure.

	250€ et +	500€ et +	1500€ et +	3000€ et +
Présence du logo sur la page partenaires du site internet pendant 1 an et sur le bilan d'activité annuel	x	x	x	x
Information spécifique du parrainage sur les réseaux sociaux (article sur Facebook)			x	x
Information spécifique du parrainage dans la presse écrite (au choix du sponsor) et dans la lettre de liaison				x
Invitation à un relâcher d'animaux			1/an	2/an
Participation à une journée de soins (1 personne)		1/an	3/an	6/an
Formation personnalisée aux premiers gestes d'urgence (groupe de 10 personnes max.)				1/an
Mise à disposition d'une salle de réunion + amphithéâtre (50 places environ)				1/an
Assistance-conseils auprès de votre entreprise sur des problématiques environnementales (visite de site + compte-rendu)			1j/an	3j/an



SUD CHAMPAGNE

Avec le soutien de

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

Centre de soins pour la faune sauvage du Sud Champagne

/c CPIE du Sud Champagne
Domaine Saint Victor
10200 SOULAINES-DHUYS

03.25.92.56.02

Retrouvez-nous sur Facebook !



SOUTENEZ LE CENTRE !

Participez à la sauvegarde de la faune sauvage de votre région !



Mécénat, parrainage : quelles possibilités ?



SUD CHAMPAGNE



Aube / Marne / Haute-Marne / Ardennes

**LE
MOT
DU
RESPONSABLE**

« Le centre de soins* est un projet unique de protection et de sauvegarde de la Biodiversité pour le territoire de Champagne-Ardenne. Malgré ses missions d'utilité publique et d'intérêt général, le centre **ne peut fonctionner qu'avec le soutien du grand public et de l'engagement de sociétés privées attachées à la préservation de notre environnement.**

Mécénat et parrainage sont autant d'outils qui nous permettront, tous ensemble, de développer et pérenniser les actions du centre »

Stéphane BELLENOUE
Directeur
CPIE du Sud Champagne



UN CENTRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Initié en juin 2014, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Sud Champagne (CPIE), le centre de soins accueille officiellement depuis 2018 l'ensemble des oiseaux et petits mammifères de la faune sauvage en détresse.



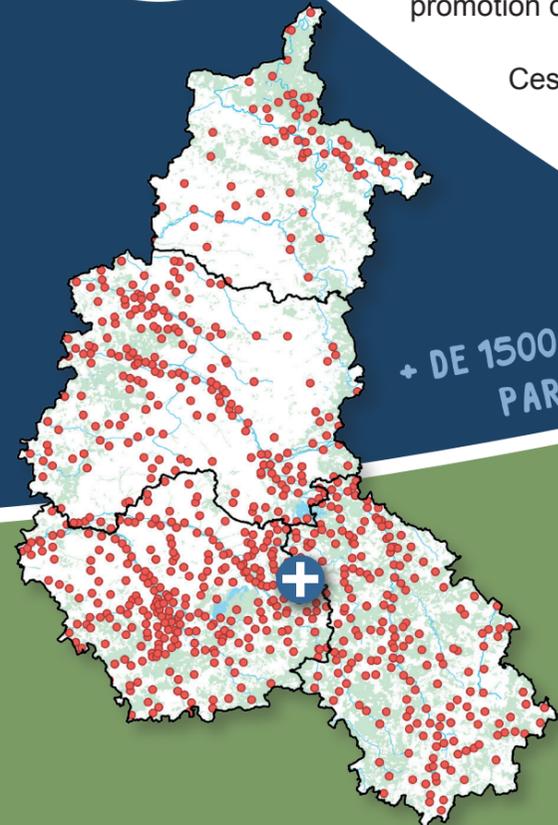
Sa mission principale est de soigner les animaux victimes, le plus souvent, d'activités humaines (collisions, activités agricoles, réseau électrique, réchauffement climatique...), le but étant de les relâcher dans leur milieu naturel, sans dépendance à l'Homme.

Le centre joue également un rôle important de sensibilisation du public, de promotion de l'environnement et de surveillance sanitaire de la Nature.

Ces animaux proviennent principalement des départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne. Géré par le CPIE du Sud Champagne, Le centre de soins pour la faune sauvage prend en charge gratuitement les animaux blessés.

Le centre de soins s'appuie sur un réseau de plus de 150 correspondants bénévoles et reçoit le soutien des associations naturalistes de Champagne-Ardenne.

Le centre de soins pour la faune sauvage est un projet associatif. Pour assurer ses missions, il nécessite des dons financiers et/ou matériels destinés au nourrissage des animaux, à l'entretien des installations, à l'emploi de plusieurs permanents pleinement dédiés aux soins...



*Centre de soins pour la faune sauvage du Sud Champagne

LE MECENAT D'ENTREPRISE, UN ACTE CITOYEN !

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise, sans contrepartie directe, de verser un don à un organisme, sous forme d'aide financière ou matérielle, pour soutenir un projet d'intérêt général. À ce titre, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale.

L'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés de 60% de leur montant pris au choix dans la limite de 10 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaire total hors taxes lorsque ce dernier est plus élevé.

En remerciement, le donateur peut participer à des relâchers et/ou à des formations dédiées exclusivement aux personnels de l'entreprise dans le cadre de journées de sensibilisation. Les contreparties sont détaillées dans la convention de mécénat.



PLUSIEURS TYPES DE MECENAT SONT POSSIBLES

LE MECENAT FINANCIER

Il s'agit d'un don en numéraire. Ce don contribue au fonctionnement de l'établissement (achat de nourriture, de médicaments, de matériels, frais généraux, salaires...).

LE MECENAT EN NATURE

Il s'agit de dons de biens et marchandises (produits alimentaires destinés aux animaux, produits d'entretien...).

LE MECENAT DE COMPETENCES

Il s'agit de la mise à disposition de salariés sous la forme de prestation de service (secrétariat, travaux divers...).

